

2015.146

nomenclature :7.5.2

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 26 novembre 2015

Conseillers en exercice :	33
présents :	28
pouvoirs :	3
votants :	31
abstentions :	0
voix pour :	31
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 26 novembre 2015 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 20 novembre 2015, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH — M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL – M. Christian LE LAIN – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Dominique CHARMENSAT – M. Jérôme TEXIER-BLOT - M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Maryvonne LAURENT – M. Richard FERCHAUD –

ETAIENT EXCUSES

M. Gérard JOUANNET donne pouvoir à Mme Danielle JOURZAC – Mme Pascaline BANCHEREAU donne pouvoir à Mme Marianne JEANDIDIER – Mme Florence PECHEVIS donne pouvoir à Mme Emilie RICHAUD - Mme Isabelle LASSALLE – M. Christian BAYLE -

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

**SUBVENTION COMPENSATOIRE AU BENEFICE
 DU COMITE DE JUMELAGE DE COGNAC**

2015.146

Suite à la fin de la mise à disposition d'un agent municipal, le Comité de Jumelage de Cognac a sollicité la municipalité pour l'octroi d'une subvention compensatoire « salariale ». Celle-ci permettant de participer à la rémunération de la salariée de l'association, dans le cadre de leurs activités 2015.

La subvention compensatoire pourrait être attribuée selon le décompte ci-dessous :

Mois	Salaire chargé	Aide de l'Etat	Subvention compensatoire Ville
Septembre 2014	908,59 €	726,87 €	181,72 €
Octobre 2014	908,59 €	726,87 €	181,72 €
Novembre 2014	908,59 €	726,87 €	181,72 €

2015.146
nomenclature :7.5.2

Décembre 2014	496,76 €	387,64 €	109,12 €
Janvier 2015	916,22 €	732,92 €	183,30 €
Février 2015	916,22 €	732,92 €	183,30 €
Mars 2015	931,73 €	732,92 €	198,31 €
Avril 2015	916,12 €	641,31 €	274,81 €
Mai 2015	916,12 €	641,31 €	274,81 €
Juin 2015	916,12 €	641,31 €	274,81 €
Juillet 2015	916,12 €	641,31 €	274,81 €
Août 2015	916,12 €	641,31 €	274,81 €

TOTAL	10 567,30 €	7 973,57 €	2 593,73 €
--------------	--------------------	-------------------	-------------------

Les crédits budgétaires sont inscrits dans le projet de décision modificative n° 5 présenté à ce même conseil.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

SE PRONONCE favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 593,73 € au Comité de Jumelage de Cognac.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS